

SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DU NÉ

Comité Syndical du 29 mars 2023

Procès verbal de la séance

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf mars à dix-huit heures, le comité du Syndicat du Bassin Versant du Né, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain TESTAUD avec l'ordre du jour suivant :

- Vote du Compte de Gestion 2022
- Vote du Compte Administratif 2022
- Affectation des résultats 2022
- Proposition et vote du Budget 2023
- Modification des représentants des membres du Bureau
- Création d'un emploi permanent d'adjoint technique
- Création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal 1^{ère} classe
- Tableau des emplois
- Questions diverses.

CDC 4B					
Délégués titulaires	présents	excusés	Délégués suppléants	Présents	excusés
Alain TESTAUD	X		Gaëlle GOMBEAU		
Allain DUBROCA	X		David BLANCHON		
Benoit PELLETIER	X		Brigitte BAUCANNE		X
Jean-Pierre BARBOT		X	Eric CHAIGNAUD		
Emmanuel ARNAULT	X		Michèle BELLY	X	
Martine MONTAUT	X		Frédéric BARON		
Christian BOULETTE	X		Jean-Pierre HERROUET		X
Dominique de CASTELBAJAC DE LA CROIX	X		Aurélien VALLEAU		
Laurent BUZARD		X	Thierry MONTENON		
Vincent RENAUDIN		X	Guy GIRARD		

CA GRAND ANGOULEME					
Délégués titulaires	présents	excusés	Délégués suppléants	Présents	excusés
Jean-Christophe THIANT	X		Thierry MOTEAU		

CA GRAND COGNAC					
Délégués titulaires	présents	excusés	Délégués suppléants	Présents	excusés
Dominique MERCIER	X		Eric RAMBAUD		
Hélène BRISSON	X		Dominique BURTIN		

Stéphane DEBORDE		X	Gaëlle ARNAUD		
Jean-François MAURANGE	X		Bruno NAUDIN-BERTHIER		
Tony PINEAU			Cyril THIERS		X
Jean-Luc BALLOUT		X			
Stéphane NADAUD	X		Yoann BASSON		
Jacques DESLIAS		X	Marlène SANSONNET		
Christian MATIGNON		X	Sylvie BRISSAUD		
Jean-Claude BRITON	X		Philippe RABY		
Bruno GAY	X		Romain RICHARD		
Christian JOBIT			Pierre-Louis RABY		
Jean-Claude D'EUSANIO		X	Elisabeth DUMONT		
Marie-Christine GALLAU	X		Gaël VARACHAUD		
Nicolas POURIN	X		Gilbert RAMBEAU		
Fabien DELISLE		X	Carole MEUNIER		X
Paul BELLAVOINE		X	Brice MOUGIN		X

CDC HAUTE SAINTONGE					
Délégués titulaires	présents	excusés	Délégués suppléants	Présents	excusés
Pierre-Noël ROY	X		Eric DROUINAUD	X	
Vincent MERCIER		X	Paul MANICOT		
Adrien GOYON	X		Jacques LANDRY		

CDC LAVALETTE TUDE DRONNE					
Délégués titulaires	présents	excusés	Délégués suppléants	Présents	excusés
Pierre VARAILLON-LABORIE	X		Pascal DELPECH		
Pierre BONNEAU	X		Jean-François SERVANT	X	
Jean-Claude CHEVALIER			Pascal DUBOIS		

Date de convocation : 21 mars 2023 – Quorum : 18

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres votants : 23

Assistaient à la séance

M. PAULHAC Laurent, Directeur du Syndicat du Bassin Versant du Né, M. BEBIEN Benoît, technicien milieux aquatiques, Mme PIETTE Margaux, technicienne zones humides et Mme DUBOIS Fabienne, secrétaire du Syndicat du Bassin Versant du Né.

M. le Président, Alain TESTAUD ouvre la séance, constate que le quorum est atteint et remercie les membres présents.

Le procès-verbal de la séance du 8 mars 2023 est validé à l'unanimité par le comité syndical. M. Emmanuel ARNAULT est nommé secrétaire de séance.

Délibération n°786

Approbation du compte de gestion 2022

Le Comité Syndical,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 30 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°787

Approbation du compte administratif 2022

Le Comité Syndical du Syndicat du bassin versant du Né, réuni sous la présidence de Monsieur Christian BOULETTE, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Alain TESTAUD, Président, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022,

lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement	
Dépenses	449 495.90 €
Recettes	376 588.13 €
Résultat de clôture	29 673.42 €
(qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1)	

Investissement	
Dépenses	239 069.44 €
Recettes	359 449.28 €

Résultat de clôture 222 624.88 €
(qui tient compte du résultat d'investissement N-1)

Restes à Réaliser
Dépenses d'Investissement 46 958.50€

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver le Compte Administratif 2022.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents (le Président n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales) :

- Approuve le Compte Administratif 2022
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

Délibération n°788

Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2022

Le comité syndical, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 et considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 29 673.42 €
Report investissement (ligne 001) excédent : 222 624.88 €

Délibération n°789

Présentation et vote du budget Primitif 2023

Considérant la présentation détaillée du budget primitif 2023, les remarques et débats de l'Assemblée,

Considérant l'équilibre du budget primitif 2023 comme suit :

Fonctionnement : 797 914.42 €
Investissement : 1 184 071.85 €

Le Comité Syndical du Syndicat du bassin versant du Né, après en avoir délibéré :

- Adopte le budget primitif 2023,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

Délibération n°790

Modification des représentants membres du Bureau

Monsieur le Président invite les membres du Comité Syndical à procéder à l'élection du remplaçant de Mme Christine ROUVREAU au sein du bureau

Après avoir procédé au vote, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, désigne Mme Marie-Christine GALLAU membre du bureau du SBVNE.

Délibération n°791

Création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial

Compte tenu du recrutement direct envisagé sur le poste de technicien de zones humides, Monsieur le Président propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet pour exercer les fonctions de technicien de zones humides à compter du 01/04/2023

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE d'adopter cette proposition, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs ;
- PREVOIT les crédits nécessaires au budget 2023 ;

Monsieur le Président est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement

Délibération n°792

Création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal 1^{ère} classe

Compte tenu de l'avancement de grade prévu pour un agent remplissant toutes les conditions, Monsieur le Président propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet pour exercer les fonctions d'adjoint technique à compter du 01/04/2023.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE d'adopter cette proposition, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs ;
- PREVOIT les crédits nécessaires au budget 2023 ;
- Monsieur le Président est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Délibération n°793
Tableau des emplois

Considérant les délibérations modifiant le tableau des emplois en date du 29/03/2023.
Monsieur le Président propose à l'assemblée,

D'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE Rédacteur	B	1	35 h
FILIERE TECHNIQUE Technicien principal 1ère classe	B	1	35 h
Technicien	B	1	35 h
Adjoint technique principal 1ère classe	C	2	1 poste à 35 h 1 poste à 28 h
Adjoint technique principal 2ème classe	C	1	35 h
Adjoint technique	C	3	3 postes à 35 h
TOTAL		9	

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 01/04/2023 ;
- PREVOIT les crédits nécessaires au budget 2023.

Questions diverses :

Suite à l'accroissement des compétences du syndicat, le directeur attire l'attention sur la multiplication des sollicitations de riverains, d'élus ou d'autres organismes externes auprès des agents sur de nombreux sujets variés qui se caractérisent très souvent par des demandes orales. Elles nécessitent le déplacement sur le terrain de l'agent et un compte-rendu.

Afin d'améliorer l'efficacité des réponses, M. PAULHAC propose un protocole formalisé par une demande écrite adressée au Président du SBVNé en indiquant les éléments suivants :

- Nom et coordonnées de la personne qui fait la demande
- Sujet de la demande
- Centralisation à l'adresse mail du syndicat : secretariat@siah-ne.fr

Une analyse sera apportée au cas par cas pour pouvoir juger de la pertinence des besoins. Si la demande correspond aux compétences du syndicat, un agent se rendra sur le terrain en

fonction du caractère d'urgence. Sinon l'agent pourra envoyer un mail ou un courrier en réponse.

Le directeur se chargerait de faire le tri de ces demandes et s'attribuerait les demandes très complexes en concertation avec le président.

Ce formalisme est devenu nécessaire car il faut comprendre la réalité du changement de l'importance du syndicat. On travaille sur un bassin de vie de plus de 70 000 habitants, une centaine d'organisme qui travaille autour de nous, on a un potentiel important d'élus sur les 86 communes susceptible nous saisir plus ceux des EPCI.

M. ROY propose d'exiger systématiquement photos et numéro de la parcelle cadastrale concernée pour chaque demande.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas d'autres questions, le président remercie l'assemblée.

La séance est levée à 19h45.

Le secrétaire de séance

Emmanuel ARNAULT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Emmanuel Arnauld', with a stylized flourish at the end.

